

# ordonnance penal infraction non comise

### Par dorotdu, le 14/01/2012 à 12:42

#### bonjour,

je reçois ce jour une ordonnance penale pour une infraction que je n'ai pas comise. celle-ci fait suite à un courrier reçu en octobre du tribunal de police auquel j'avais repondu en recommandé avec AR.

ce courrier disait repondre à ma correspondance et disant ne pouvoir donner suite favorable à ma demande.

- 1- je n'avais jamais ecrit
- 2- l'infraction pour stationnement genant sur place handicapés concerne une immatriculation que je ne connais pas dans un lieu et a une date ou je n'étais pas. c'est ce que j'ai expliqué dans mon recommandé.

#### que faire?

nota: en février 2010 je me suis fait voler tous mes papiers.

#### Par razor2, le 15/01/2012 à 17:01

Bonjour, faites opposition à l'OP et expliquez vous devant le Tribunal quand vous y serez convoqué...

### Par dorotdu, le 16/01/2012 à 17:28

merci pour votre réponse. cela veut dire que je fais un recommandé ou que je porte plainte au tribunal de mon domicile. Je ne vais pas aller à montelimar....

## Par razor2, le 16/01/2012 à 20:02

Qui vous parle de plainte? Vous faites "opposition" à l'OP. Pour cela, il faut vous adresser au Greffe du Tribunal qui a rendu cette décision à votre encontre.